



Exonération de la taxe foncière

Par Sam63

Bonjour, je viens de réceptionner ma maison (le 16) j'ai donc en ma possession la déclaré d'achèvement des travaux que je dois fournir sous 90 jours à la mairie. J'ai deux versions. Je déclare maintenant et je serais exonéré de la taxe foncière 2025 et 2026, où l'on dit aussi, attend début janvier comme ça ta maison ne sera pas "connu" le 1er janvier ce qui fait que tu paieras pas de taxe foncière 2025 (au max de la non bâti) et tu sera exonéré de 2026 et 2027 ?

Qui dit vrai ?

En vous remerciant pour vos avis.

Cordialement